

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2020

PENSIONS CIVILES ET
MILITAIRES DE RETRAITE
ET ALLOCATIONS
TEMPORAIRES
D'INVALIDITÉ



PROGRAMME 741

**PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES DE RETRAITE ET ALLOCATIONS TEMPORAIRES
D'INVALIDITÉ**

**Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires
d'invalidité**

Programme n° 741 | BILAN STRATÉGIQUE

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Guillaume TALON

Directeur du Service des retraites de l'État (Direction générale des finances publiques)

Responsable du programme n° 741 : Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité

Bilan budgétaire

L'exercice budgétaire 2020 se traduit par un excédent important qui contribue à l'assise financière du régime. Ce solde est toutefois inférieur à la prévision en raison d'une sous-exécution en recettes comme en dépenses.

Pour faire face aux dépenses du programme « Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité », la loi de finances initiale pour 2020 a ouvert 56,1 milliards d'euros de crédits budgétaires. Les recettes inscrites en loi de finances initiale s'élevaient à 57,5 milliards d'euros, soit un excédent prévisionnel du programme de +1,4 milliard d'euros. En exécution, le solde budgétaire de l'exercice 2020 du programme s'établit à +1,3 milliard d'euros.

Appréciation globale de la performance

La performance du programme est évaluée selon deux axes : la maîtrise des coûts de gestion, dans le contexte de la mise en œuvre de la réforme de gestion des retraites et la qualité de la prévision des dépenses de pensions.

La maîtrise des coûts de gestion du régime des pensions civiles et militaires de l'État est appréciée par le coût unitaire de gestion d'un ressortissant du régime des pensions civiles et militaires de retraite de l'État et par le coût de gestion des pensions civiles et militaires pour 100 € de pensions versés. La centralisation des opérations de liquidation des pensions au SRE, achevée fin 2020, est de nature à réduire le coût de gestion global des pensions qui s'établit déjà à un niveau faible pour un régime de retraite.

Concernant la qualité de prévision, la performance est évaluée par l'écart entre la prévision et l'exécution des dépenses de pensions civiles et militaires de retraite et d'allocations temporaires d'invalidité, avec et sans prise en compte de la revalorisation. L'écart total observé en 2020 s'établit à 0,18 %. Hors effets comportementaux de départ et de revalorisation, l'écart entre la dépense prévue et exécutée est de 0,14 %. Cet écart est, depuis plusieurs années, très largement inférieur à l'objectif fixé à 0,8 % dans le projet annuel de performances.

Voies d'amélioration de la stratégie du programme

La modernisation de la gestion des retraites des fonctionnaires civils de l'État et des militaires, initiée en 2009, s'est achevée le 1^{er} décembre 2020 avec le transfert complet de la relation usagers vers le service des retraites de l'État (SRE). Tous les employeurs de la fonction publique d'État, soit 32 employeurs représentant 2,2 millions de comptes individuels de retraite (CIR), ont intégré le mode en demande directe de pension par l'agent auprès du SRE.

La rationalisation de l'organisation de la chaîne des pensions, hors invalidité, s'est articulée autour de trois axes : la mise en œuvre d'une base carrière unique (compte individuel retraite CIR) alimentée par les employeurs, une centralisation de la relation usagers au SRE et la modernisation de l'offre de services.

Afin de consolider la qualité des données contenues dans les CIR, les obligations de déclarations et de versements des employeurs ont fait l'objet de la publication de deux décrets n° 2018-935 et n° 2018-936. Le SRE a adopté une approche pédagogique et incitative avec les employeurs, ce qui a conduit à la mise en qualité des comptes individuels retraite par les employeurs soit directement soit en adoptant des plans d'actions de résolution d'anomalies. En 2020, 257 K€ ont été réclamés aux employeurs, ministères ou établissements publics au titre de comptes CIR manquants ou inexacts (contre 740 K€ en 2019).

Les dispositifs permettant de libérer les employeurs des activités retraite sont totalement déployés : l'offre employeur apporte l'appui nécessaire aux ministères pour conduire leurs activités RH : alimentation des comptes, radiation des cadres, gestion prévisionnelle des emplois. Les employeurs peuvent dès lors accélérer leur redéploiement d'effectifs notamment vers les activités de fiabilisation des comptes.

Afin d'offrir un service de qualité et un départ identique à l'ensemble des fonctionnaires, le SRE développe son offre de services aux employeurs (OSE), co-construite avec eux. Cette offre propose ainsi aux responsables et gestionnaires

Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité

Programme n° 741 | BILAN STRATÉGIQUE

RH et pensions un accompagnement réglementaire et technique, décliné en six axes : formation, appui réglementaire, besoins informatiques, qualité des comptes, restitution de données et animation de la communauté de travail.

Le SRE propose une information régulière à l'assuré tout au long de sa carrière dans le cadre du droit à l'information retraite. Il a également complété cette offre réglementaire d'une offre de services adaptée et personnalisée pour les employeurs ayant décidé de lui transférer le conseil en matière de retraite. Cette offre bénéficie de la certification ISO 9001/2015 depuis 2016 et fait l'objet d'un renouvellement annuel. En octobre 2020, le label de certification a été obtenu sur un périmètre élargi à l'accueil et au conseil retraite et aux services accompagnés.

Les fonctionnaires, militaires et magistrats de la FPE, en activité ou pensionnés, accèdent dorénavant, en tout lieu et de manière continue, aux services numériques les plus demandés : consultation du compte individuel retraite, demande de correction, simulation des montants de pension, demande de départ, conservation dématérialisée des bulletins de paie et des titres de pension au sein du portail ENSAP, espace numérique sécurisé de l'agent public.

En complément de cette offre numérique, le SRE a mis en place une équipe centralisée permettant un accompagnement de tous les publics, couvrant également les cas complexes et spécifiques comme les militaires et les départs anticipés. Le niveau d'appui est gradué en fonction de l'âge et des besoins.

Le 1^{er} décembre 2020, pour mieux assurer leurs missions de service public, le SRE de la DGFIP et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) ont signé une convention de coopération d'une durée initiale de 4 ans. Cette coopération sera concrétisée par la mutualisation de leurs outils de liquidation et de paiement des retraites, avec en perspective l'amélioration du service rendu aux agents et employeurs publics. Cette convention permettra aux deux établissements de conforter la coopération initiée avec le développement du service de demande de réversion unique. Disponible en ligne depuis juillet 2020, ce nouveau téléservice rencontre une véritable adhésion des usagers : près de 22 000 demandes de réversion ont été réalisées en ligne sur un total de 156 000 demandes reçues par les régimes sur la même période, soit plus de 13 % du flux.

Enfin, dans le cadre du renouvellement du label « statistique publique » obtenu en 2017, la diffusion statistique en ligne sur le portail *retraitesdeletat.gouv.fr* a été étendue en 2020 avec l'ajout de nouveaux indicateurs concernant l'ensemble des affiliés et des ventilations selon une nomenclature de grades intermédiaires. Par ailleurs, afin de participer à la diffusion des données publiques (« open data »), le SRE met également à disposition sur le site *data.economie.gouv.fr* des cubes de données à télécharger concernant les principaux dispositifs gérés par le SRE.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Maîtriser le coût de la gestion des pensions civiles et militaires de retraite (PCMR)
INDICATEUR 1.1	Coût de gestion d'un ressortissant du régime des pensions civiles et militaires de retraite
INDICATEUR 1.2	Coût de gestion des pensions civiles et militaires de retraite pour 100€ de pensions versés
OBJECTIF 2	Optimiser la prévision de dépenses et recettes des pensions
INDICATEUR 2.1	Dépenses de pensions civiles et militaires de retraites et allocations temporaires d'invalidité : écart entre la prévision et l'exécution

**Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires
d'invalidité**

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE | Programme n° 741

Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité

Programme n° 741 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

1 – Maîtriser le coût de la gestion des pensions civiles et militaires de retraite (PCMR)

INDICATEUR

1.1 – Coût de gestion d'un ressortissant du régime des pensions civiles et militaires de retraite

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Coût de gestion d'un ressortissant du régime des pensions civiles et militaires de retraite	€	17,30	18,01	16,90	18,17	Non déterminé	16,5
Coût de gestion global (y compris les coûts des ministères employeurs) d'un ressortissant du régime des pensions civiles et militaires de retraite	€	26,88	25,62	19,71	22,61	Non déterminé	21,0

Commentaires techniques

L'indicateur de coût de gestion d'un ressortissant du régime des PCMR rapporte le coût global de gestion du régime des PCMR au nombre de ses ressortissants (pensionnés et actifs affiliés : 4,309 millions au 31/12/2019 et 4,314 millions pour 2020).

Les données de coûts agrègent les dépenses complètes du Service des retraites de l'État (36,08 M€ en 2019, et 38,04 M€ pour 2020 et des centres de gestion des retraites (CGR) de la DGFIP (41,53 M€ en 2019, et 40,35 M€ pour 2020), pour leur partie relative au traitement des seules PCMR.

A compter du PAP 2019, la part annuelle des effectifs et des coûts salariaux des agents du Service des retraites de l'Éducation nationale mis à la disposition du SRE sur la période 2016-2020, conformément aux transferts d'emplois arbitrés dans le cadre interministériel de la réforme de la gestion des pensions, est incluse dans le périmètre des dépenses complètes du SRE.

En raison de la suppression de l'exercice de comptabilité d'analyse des coûts des Rapports Annuels de Performance (RAP) par modification du décret GBCP du 24/09/2018, les déversements externes du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » vers le programme 156 cessent à partir des résultats de l'année 2018.

À compter de 2014, les coûts exposés par les employeurs pour préparer les dossiers de retraite puis, avec la progression de la réforme de la gestion des pensions, consacrer des effectifs à des activités en rapport avec la retraite des fonctionnaires au sein de l'État, sont inclus dans un sous-indicateur, conformément à la demande parlementaire, mais avec le risque d'instabilité propre à une procédure récente.

La réforme de la gestion des retraites a pour effet de réduire fortement ces coûts, selon une trajectoire qui dépend en grande partie d'éléments exogènes au programme.

Les données relatives au nombre de ressortissants portent sur les affiliés au régime au 31/12/N et les pensionnés au titre du code des pensions civiles et militaires de retraite hors doubles comptes de l'année N (c'est-à-dire pensionnés appartenant au régime PCMR et bénéficiant d'une pension de retraite ainsi que d'une pension de réversion), dont le nombre est estimé pour chaque année non échue.

Source des données : Direction du budget / DGFIP - Service des retraites de l'État.

INDICATEUR

1.2 – Coût de gestion des pensions civiles et militaires de retraite pour 100€ de pensions versés

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Coût de gestion des pensions civiles et militaires de retraite pour 100€ de pensions versés	€	0,14	0,14	0,13	0,14	ND	0,13
Coût de gestion global (y compris les coûts des ministères employeurs) des pensions civiles et militaires de retraite pour 100€ de pensions versés	€	0,22	0,20	0,16	0,18	ND	0,17

Commentaires techniques

L'indicateur de coût de gestion des PCMR rapporte le coût global de gestion du régime des PCMR au montant des pensions payées.

Les données de coût du numérateur sont identiques aux montants retenus pour l'indicateur « coût de gestion d'un ressortissant du régime des PCMR ». Les données relatives aux montants des PCMR payés par les CGR (y compris la direction spécialisée des finances publiques pour l'étranger) prennent en compte toutes les dépenses de pensions payées (pensions d'ayant droit et pensions d'ayant cause). Les soldes de réserve des officiers généraux de seconde section et les pensions « cristallisées » sont également intégrées dans le champ de la dépense.

A compter du PAP 2019, la part annuelle des effectifs et des coûts salariaux des agents du Service des retraites de l'Éducation nationale mis à la disposition du SRE sur la période 2016-2020, conformément aux transferts d'emplois arbitrés dans le cadre interministériel de la réforme de la gestion des pensions, est incluse dans le périmètre des dépenses complètes du SRE.

En raison de la suppression de l'exercice de comptabilité d'analyse des coûts des Rapports Annuels de Performance (RAP) par modification du décret GBCP du 24/09/2018, les déversements externes du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » vers le programme 156 cessent à partir des résultats de l'année 2018.

Source des données : Direction du budget / DGFIP - Service des retraites de l'État.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les résultats 2020 des indicateurs 1.1 et 1.2 ne sont pas disponibles à la date de transmission du rapport annuel de performances, en raison des délais de restitution de certains éléments de l'année concernée nécessaires au calcul de ces coûts de gestion.

La réalisation de l'année 2020 sera communiquée au titre du PAP 2022.

OBJECTIF

2 – Optimiser la prévision de dépenses et recettes des pensions

INDICATEUR

2.1 – Dépenses de pensions civiles et militaires de retraites et allocations temporaires d'invalidité : écart entre la prévision et l'exécution

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Dépenses de pensions civiles et militaires de retraites et allocations temporaires d'invalidité : écart entre la prévision et l'exécution	%	0,03	0,01	0,80	0,15	0,18	0,80
Dépenses de pensions civiles et militaires de retraites et allocations temporaires d'invalidité : écart entre la prévision et l'exécution hors effet de revalorisation	%	0,04	0,01	0,80	0,13	0,14	0,80
Dépenses de pensions civiles et militaires et allocations temporaires d'invalidité : écart entre la prévision et l'exécution hors effets de revalorisation et des changements de comportements de départ	%	0,01	0,02	0,30	0,08	0,14	0,30

Commentaires techniques

Cet indicateur porte sur les dépenses de pensions civiles et militaires *stricto sensu* et d'allocations temporaires d'invalidité à l'exclusion des autres dépenses portées par le programme 741. En ce qui concerne la prévision, les données du calcul portent sur les dépenses de pensions inscrites en LFI sur les trois actions ; en ce qui concerne la réalisation, les données portent sur les dépenses de pensions constatées dans Chorus. L'écart est présenté en valeur absolue.

Source des données : DGFIP – service des retraites de l'État

Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité

Programme n° 741 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les dépenses de pensions du programme 741 (pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité) sont proches de la LFI. Elles se sont élevées à 55 172,8 M€ contre 55 270,5 M€ votées en LFI, soit un écart de -97,7 M€ (-0,18 %). Si l'exécution est proche de la prévision pour les militaires (sous-exécution de -6,3 M€), l'écart est plus notable pour les civils (sous-exécution de -89,9 M€). Le report des départs à la retraite constatés entre mars et mai 2020 (période de confinement) et la surmortalité, liés à la crise sanitaire actuelle, expliquent l'essentiel de ces variations budgétaires. Les dépenses d'ATI sont en phase avec la prévision LFI (sous-exécution de -1,5 M€).

**Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires
d'invalidité**

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 741

Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité

Programme n° 741 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS
2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS
2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2	Titre 3	Titre 6	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Dépenses de personnel	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'intervention		
	Prévision LFI 2020				
	Consommation 2020				
01 – Fonctionnaires civils relevant du code des pensions civiles et militaires de retraite	45 804 761 277 45 778 452 909	200 000 164 243	2 300 000 1 809 602	45 807 261 277 45 780 426 755	45 807 261 277
02 – Militaires relevant du code des pensions civiles et militaires de retraite	10 115 661 417 10 052 015 410	50 000 26 861		10 115 711 417 10 052 042 270	10 115 711 417
03 – Allocations temporaires d'invalidité	136 120 722 134 622 284	50 000 110		136 170 722 134 622 394	136 170 722
Total des AE prévues en LFI	56 056 543 416	300 000	2 300 000	56 059 143 416	56 059 143 416
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+1 136 416 610	+4 613 113 (hors titre 2)		+1 141 029 723	
Total des AE ouvertes	57 192 960 026	7 213 113 (hors titre 2)		57 200 173 139	
Total des AE consommées	55 965 090 603	191 214	1 809 602	55 967 091 419	

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2	Titre 3	Titre 6	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Dépenses de personnel	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'intervention		
	Prévision LFI 2020				
	Consommation 2020				
01 – Fonctionnaires civils relevant du code des pensions civiles et militaires de retraite	45 804 761 277 45 778 452 909	200 000 164 243	2 300 000 1 809 602	45 807 261 277 45 780 426 755	45 807 261 277
02 – Militaires relevant du code des pensions civiles et militaires de retraite	10 115 661 417 10 052 015 410	50 000 26 861		10 115 711 417 10 052 042 270	10 115 711 417
03 – Allocations temporaires d'invalidité	136 120 722 134 622 284	50 000 110		136 170 722 134 622 394	136 170 722
Total des CP prévus en LFI	56 056 543 416	300 000	2 300 000	56 059 143 416	56 059 143 416
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+1 136 416 610	+4 613 113 (hors titre 2)		+1 141 029 723	
Total des CP ouverts	57 192 960 026	7 213 113 (hors titre 2)		57 200 173 139	
Total des CP consommés	55 965 090 603	191 214	1 809 602	55 967 091 419	

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

**Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires
d'invalidité**

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 741

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2	Titre 3	Titre 6	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Dépenses de personnel	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'intervention		
	<i>Prévision LFI 2019</i>				
	<i>Consommation 2019</i>				
01 – Fonctionnaires civils relevant du code des pensions civiles et militaires de retraite	45 160 200 000 45 165 518 520	200 000 37 349	2 200 000 1 412 166	45 162 600 000 45 166 600 000	45 162 600 000 45 166 968 034
02 – Militaires relevant du code des pensions civiles et militaires de retraite	10 060 200 000 10 043 859 373	100 000 -51 730		10 060 300 000 10 043 807 643	10 060 300 000 10 043 807 643
03 – Allocations temporaires d'invalidité	137 350 000 136 842 830	50 000 7 392		137 400 000 136 850 222	137 400 000 136 850 222
Total des AE prévues en LFI	55 357 750 000	350 000	2 200 000	55 360 300 000	55 360 300 000
Total des AE consommées	55 346 220 723	-6 990	1 412 166		55 347 625 898

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2	Titre 3	Titre 6	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Dépenses de personnel	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'intervention		
	<i>Prévision LFI 2019</i>				
	<i>Consommation 2019</i>				
01 – Fonctionnaires civils relevant du code des pensions civiles et militaires de retraite	45 160 200 000 45 165 518 520	200 000 37 349	2 200 000 1 412 166	45 162 600 000 45 166 600 000	45 162 600 000 45 166 968 034
02 – Militaires relevant du code des pensions civiles et militaires de retraite	10 060 200 000 10 043 859 373	100 000 19 060		10 060 300 000 10 043 878 433	10 060 300 000 10 043 878 433
03 – Allocations temporaires d'invalidité	137 350 000 136 842 830	50 000 7 392		137 400 000 136 850 222	137 400 000 136 850 222
Total des CP prévus en LFI	55 357 750 000	350 000	2 200 000	55 360 300 000	55 360 300 000
Total des CP consommés	55 346 220 723	63 800	1 412 166		55 347 696 689

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020
Titre 2 – Dépenses de personnel	55 346 220 723	56 056 543 416	55 965 090 603	55 346 220 723	56 056 543 416	55 965 090 603
Cotisations et contributions sociales	826 904 110	786 054 387	792 270 967	826 904 110	786 054 387	792 270 967
Prestations sociales et allocations diverses	54 519 316 613	55 270 489 029	55 172 819 636	54 519 316 613	55 270 489 029	55 172 819 636
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	-6 990	300 000	191 214	63 800	300 000	191 214
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	-6 990	300 000	191 214	63 800	300 000	191 214
Titre 6 – Dépenses d'intervention	1 412 166	2 300 000	1 809 602	1 412 166	2 300 000	1 809 602
Transferts aux ménages	80 715	300 000	12 263	80 715	300 000	12 263
Transferts aux autres collectivités	1 331 451	2 000 000	1 797 339	1 331 451	2 000 000	1 797 339
Total hors FdC et AdP		56 059 143 416			56 059 143 416	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+1 136 416 610			+1 136 416 610	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+4 613 113			+4 613 113	
Total*	55 347 625 898	57 200 173 139	55 967 091 419	55 347 696 689	57 200 173 139	55 967 091 419

Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité

Programme n° 741 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommées* en 2019	Ouverts en LFI pour 2020	Consommés* en 2020

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/02/2020	1 136 416 610	4 613 113	1 136 416 610	4 613 113				
Total	1 136 416 610	4 613 113	1 136 416 610	4 613 113				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	1 136 416 610	4 613 113	1 136 416 610	4 613 113				

**Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires
d'invalidité**

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO | Programme n° 741

Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité

Programme n° 741 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO
ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME
ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Fonctionnaires civils relevant du code des pensions civiles et militaires de retraite	45 804 761 277 45 778 452 909	2 500 000 1 973 845	45 807 261 277 45 780 426 755	45 804 761 277 45 778 452 909	2 500 000 1 973 845	45 807 261 277 45 780 426 755
02 – Militaires relevant du code des pensions civiles et militaires de retraite	10 115 661 417 10 052 015 410	50 000 26 861	10 115 711 417 10 052 042 270	10 115 661 417 10 052 015 410	50 000 26 861	10 115 711 417 10 052 042 270
03 – Allocations temporaires d'invalidité	136 120 722 134 622 284	50 000 110	136 170 722 134 622 394	136 120 722 134 622 284	50 000 110	136 170 722 134 622 394
Total des crédits prévus en LFI *	56 056 543 416	2 600 000	56 059 143 416	56 056 543 416	2 600 000	56 059 143 416
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+1 136 416 610	+4 613 113	+1 141 029 723	+1 136 416 610	+4 613 113	+1 141 029 723
Total des crédits ouverts	57 192 960 026	7 213 113	57 200 173 139	57 192 960 026	7 213 113	57 200 173 139
Total des crédits consommés	55 965 090 603	2 000 816	55 967 091 419	55 965 090 603	2 000 816	55 967 091 419
Crédits ouverts - crédits consommés	+1 227 869 423	+5 212 297	+1 233 081 720	+1 227 869 423	+5 212 297	+1 233 081 720

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	56 056 543 416	2 600 000	56 059 143 416	56 056 543 416	2 600 000	56 059 143 416
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	56 056 543 416	2 600 000	56 059 143 416	56 056 543 416	2 600 000	56 059 143 416

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Par arrêté du 12 février 2020 (NOR : CPAB2002938A), le programme 741 a bénéficié de reports de crédits disponibles en fin d'année 2019 conformément aux dispositions du II de l'article 21 de la LOLF, applicables aux comptes d'affectation spéciale : « Les autorisations d'engagement et les crédits de paiement disponibles en fin d'année sont reportés sur l'année suivante dans les conditions prévues aux II et IV de l'article 15, pour un montant qui ne peut excéder le solde du compte ».

Contrairement aux programmes du budget général de l'État et aux budgets annexes, les reports de crédits de paiement disponibles du CAS Pensions ne sont pas soumis à la limitation des 3 % de la loi de finances initiale.

Le montant des reports de crédits est identique en autorisations d'engagement et crédits de paiement et s'élève à 1 141 029 723 € (dont titre 2 : 1 136 416 610 €).

**Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires
d'invalidité**

Programme n° 741 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES PLURIANNUELLES

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) 7 213 113	CP ouverts en 2020 * (P1) 7 213 113
AE engagées en 2020 (E2) 2 000 816	CP consommés en 2020 (P2) 2 000 816
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) 0	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 0
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) 5 212 297	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 2 000 816

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) 0					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) 0					
Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net (R3 = R1 + R2) 0	–	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 0	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) 0	
AE engagées en 2020 (E2) 2 000 816	–	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 2 000 816	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) 0	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R6 = R4 + R5) 0	
					Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) 0
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité

Programme n° 741 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION

01 – Fonctionnaires civils relevant du code des pensions civiles et militaires de retraite

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Fonctionnaires civils relevant du code des pensions civiles et militaires de retraite	45 804 761 277	2 500 000	45 807 261 277	45 804 761 277	2 500 000	45 807 261 277
	45 778 452 909	1 973 845	45 780 426 755	45 778 452 909	1 973 845	45 780 426 755

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	45 804 761 277	45 778 452 909	45 804 761 277	45 778 452 909
Cotisations et contributions sociales	427 500 000	491 044 067	427 500 000	491 044 067
Prestations sociales et allocations diverses	45 377 261 277	45 287 408 842	45 377 261 277	45 287 408 842
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	200 000	164 243	200 000	164 243
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	200 000	164 243	200 000	164 243
Titre 6 : Dépenses d'intervention	2 300 000	1 809 602	2 300 000	1 809 602
Transferts aux ménages	300 000	12 263	300 000	12 263
Transferts aux autres collectivités	2 000 000	1 797 339	2 000 000	1 797 339
Total	45 807 261 277	45 780 426 755	45 807 261 277	45 780 426 755

Les dépenses de l'action comprennent pour l'essentiel les pensions civiles ; elles incluent également des transferts inter-régimes au titre des fonctionnaires civils et, marginalement, d'autres dépenses.

Les dépenses de pensions civiles s'élèvent à 45 287 M€ et restent en ligne avec la prévision réalisée en LFI (-90 M€).

Les tableaux suivants détaillent les écarts entre prévision et réalisation relatifs à la démographie (entrées et sorties de pensions), ainsi qu'au bilan financier inhérent. Ces impacts budgétaires tiennent compte à la fois des écarts de flux annuels (effet volume), des écarts de répartitions mensuelles des flux dans l'année, ainsi que des écarts sur les pensions moyennes des flux (effet prix).

Comparaison des entrées et sorties de pensions civiles entre la prévision LFI et l'exécution :

Nombre	LFI		Exécution	
	2019	2020	2019	2020
Flux dans l'année				
Entrées de pensions de droit direct	55 900	55 800	57 500	54 900
Entrées de pensions de droit dérivé	21 200	20 200	21 400	21 300

Sorties de pensions de droit direct	37 800	38 700	38 300	42 200(*)
Sorties de pensions de droit dérivé	19 800	19 500	19 600	21 000(*)

(*) Les sorties de pensions sont estimées à ce stade de l'année.

Comparaison des dépenses de pensions civiles entre la prévision LFI et l'exécution

Dépenses de pensions CIVILS (en M€)	N=2020	N=2020
	LFI	Exécution
Dépenses N-1	44 608	44 603
Dépenses non reconduites	-625	-619
Dépenses non reconduites des ayants droit : sortants N-1	-502	-514
Dépenses non reconduites des ayants cause : sortants N-1	-123	-105
Extension année pleine des entrants N-1	820	813
Extension année pleine des entrants ayants droit N-1	726	730
Extension année pleine des entrants ayants cause N-1	94	83
Flux de nouveaux entrants N	874	857
Entrants ayants droit N	723	716
Entrants ayants cause N	151	141
Sortants N	-538	-579
Sortants ayants droit N	-441	-482
Sortants ayants cause N	-97	-97
Revalorisations annuelles des pensions (L. 341-6 et L.161-23-1 CSS) et révisions	240	212
Extension année pleine des revalorisations annuelles de l'année N-1	2	2
Impact des revalorisations et révisions annuelles de l'année N	238	210
Dépenses N	45 377	45 287
Dépenses N - Dépenses N-1	769	685

Les dépenses de compensation démographique pour le personnel civil (18 M€) sont supérieures de 18 M€ au montant inscrit en LFI. L'écart provient des mises à jour intervenues postérieurement aux réunions intermédiaires de la commission de compensation dont seuls les premiers travaux sont connus lors de la préparation de la loi de finances. En particulier, l'établissement du montant du solde définitif pour 2019, fixé par l'arrêté du 18 décembre 2020 (NOR : SSAS2035728A), a donné lieu à une dépense de 18 M€.

Les dépenses de transfert entre l'État et la CNRACL (454 M€) sont supérieures de 45 M€ au montant LFI. Comme pour les dépenses de compensation démographique, les montants définitifs sont connus au moment de la publication des arrêtés. Le montant de l'acompte correspondant aux transferts de compensation entre l'État et la CNRACL prévu par l'article 108 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales a été fixé par l'arrêté du 20 décembre 2019 (NOR : CPAB1935223A). Il est supérieur de 19 M€ au montant initialement prévu en LFI (409 M€). La régularisation du montant dû au titre de l'année 2019 a été de 26 M€ conformément à l'arrêté du 23 décembre 2020 (NOR : CCPB2031192A).

Les dépenses relatives aux affiliations rétroactives (AFR) pour le personnel civil (14 M€) ont été correctement anticipées en LFI.

Les autres dépenses s'élèvent à 6 M€ et correspondent à des remboursements de cotisations et contributions acquittées à tort, au remboursement fait auprès du Fonds de solidarité vieillesse (FSV) ou encore au versement d'intérêts moratoires et autres frais de justice.

Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité

Programme n° 741 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ACTION
02 – Militaires relevant du code des pensions civiles et militaires de retraite

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Militaires relevant du code des pensions civiles et militaires de retraite	10 115 661 417 10 052 015 410	50 000 26 861	10 115 711 417 10 052 042 270	10 115 661 417 10 052 015 410	50 000 26 861	10 115 711 417 10 052 042 270

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	10 115 661 417	10 052 015 410	10 115 661 417	10 052 015 410
Cotisations et contributions sociales	358 554 387	301 226 884	358 554 387	301 226 884
Prestations sociales et allocations diverses	9 757 107 030	9 750 788 525	9 757 107 030	9 750 788 525
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	50 000	26 861	50 000	26 861
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	50 000	26 861	50 000	26 861
Total	10 115 711 417	10 052 042 270	10 115 711 417	10 052 042 270

Les dépenses de l'action comprennent pour l'essentiel les pensions militaires, ainsi que les transferts inter-régimes au titre des militaires et des autres dépenses, marginales.

Les dépenses de pensions militaires sont en ligne avec la prévision et s'élèvent à 9 751 M€, en légère sous-exécution de **-6 M€** par rapport à la LFI.

Les tableaux suivants détaillent les écarts entre prévision et réalisation relatifs à la démographie (entrées et sorties de pensions), ainsi qu'au bilan financier inhérent. Ces impacts budgétaires tiennent compte à la fois des écarts de flux annuels (effet volume), des écarts de répartitions mensuelles des flux dans l'année, ainsi que des écarts sur les pensions moyennes des flux (effet prix).

Comparaison des entrées et sorties de pensions civiles entre la prévision LFI et l'exécution :

Nombre	LFI		Exécution	
	2019	2020	2019	2020
Flux dans l'année				
Entrées de pensions de droit direct	12 800	11 500	13 200	12 100
Entrées de pensions de droit dérivé	7 900	7 800	7 800	8 100
Sorties de pensions de droit direct	9 100	9 000	9 200	9 900(*)
Sorties de pensions de droit dérivé	9 900	9 700	9 100	9 800(*)

(*) Les sorties de pensions sont estimées à ce stade de l'année.

Comparaison des dépenses de pensions civiles entre la prévision LFI et l'exécution

Dépenses de pensions MILITAIRES (en M€)	N=2020	N=2020
	LFI	Exécution
Dépenses N-1	9 701	9 708

Dépenses non reconduites	-166	-169
Dépenses non reconduites des ayants droit : sortants N-1	-112	-115
Dépenses non reconduites des ayants cause : sortants N-1	-54	-54
Extension année pleine des entrants N-1	147	141
Extension année pleine des entrants ayants droit N-1	120	116
Extension année pleine des entrants ayants cause N-1	27	25
Flux de nouveaux entrants N	161	175
Entrants ayants droit N	118	130
Entrants ayants cause N	43	45
Sortants N	-142	-163
Sortants ayants droit N	-98	-114
Sortants ayants cause N	-44	-49
Revalorisations annuelles des pensions (L. 341-6 et L.161-23-1 CSS) et révisions	56	59
Extension année pleine des revalorisations annuelles de l'année N-1	0	0
Impact des revalorisations et révisions annuelles de l'année N	56	59
Dépenses N	9 757	9 751
Dépenses N - Dépenses N-1	56	43

Les dépenses de compensation démographique pour le personnel militaire (142 M€) sont supérieures de 9 M€ au montant inscrit en LFI. Comme pour les civils, l'écart provient des mises à jour intervenues postérieurement aux réunions intermédiaires de la commission de compensation dont seuls les premiers travaux sont connus lors de la préparation de la loi de finances. Le montant des acomptes 2020 a été fixé par l'arrêté du 19 décembre 2019 (NOR : SSAS1934306A) pour un montant de 127 M€ et celui du solde définitif pour 2019 a été fixé par l'arrêté du 18 décembre 2020 (NOR : SSAS2035728A) pour un montant de 15 M€.

Les dépenses relatives aux affiliations rétroactives (AFR) pour le personnel militaire (159 M€) sont en sous-exécution de 66 M€ par rapport à la LFI. L'écart provient pour 65 M€ du versement forfaitaire annuel au régime général de l'assurance vieillesse (CNAVTS) pour les militaires ayant quitté l'armée en 2019 sans droits à pension de retraite. Concernant l'affiliation rétroactive des militaires à l'Ircantec (régime complémentaire), le montant des dépenses payées est inférieur de 2 M€ à la prévision LFI.

Les autres dépenses de l'action 2 s'élèvent à 63 K€ et correspondent à des remboursements de cotisations et contributions acquittées à tort, aux intérêts moratoires et aux frais de justice.

ACTION

03 – Allocations temporaires d'invalidité

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Allocations temporaires d'invalidité	136 120 722	50 000	136 170 722	136 120 722	50 000	136 170 722
	134 622 284	110	134 622 394	134 622 284	110	134 622 394

Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité

Programme n° 741 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	136 120 722	134 622 284	136 120 722	134 622 284
Cotisations et contributions sociales		16		16
Prestations sociales et allocations diverses	136 120 722	134 622 268	136 120 722	134 622 268
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	50 000	110	50 000	110
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	50 000	110	50 000	110
Total	136 170 722	134 622 394	136 170 722	134 622 394

Les dépenses d'allocation temporaire d'invalidité pour 2020 s'élèvent à 135 M€ et ont été correctement anticipées en LFI, dans un contexte de diminution des effectifs bénéficiaires, de 58 063 allocataires fin 2019 à 57 171 fin 2020, et du taux d'invalidité moyen compris entre 16 et 17 %.

Les autres dépenses correspondent aux intérêts moratoires et frais de justice à payer sur décisions de justice défavorables à l'État. Ces dépenses sont quasiment inexistantes en 2020 et s'élèvent à 110 €.